



Snitpect-FO

Le 23 septembre 2021
contact : snitpect@snitpect.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'écologie est elle un irritant pour le gouvernement ?

Les phénomènes climatiques extrêmes s'intensifient et leur lien avec le dérèglement climatique apparaît chaque jour plus évident. «Ce rapport nous confronte à la réalité», déclarait à l'été 2021 Valérie Masson-Delmotte, coprésidente du GIEC.

Les nombreuses catastrophes récentes ont durement frappé les populations à travers le monde et nous commandent à intensifier nos efforts pour atténuer les causes et nous adapter aux conséquences, tout en partant à la reconquête de la biodiversité.

Nous préparons-nous comme il le conviendrait ? La réponse est non.

Dans son dernier rapport, le Haut-Conseil pour le Climat l'indique clairement : « Les deux-tiers de la population française sont déjà fortement ou très fortement exposés au risque climatique. Les politiques d'adaptation doivent être rapidement développées, en complément des stratégies d'atténuation. »

Depuis l'Accord de Paris (2015), 20% des emplois (dont 12% durant l'actuel quinquennat) ont été détruits au sein du secteur public de l'écologie et de l'aménagement de notre cadre de vie commun, notamment dans ses composantes scientifiques et techniques. A rebours des besoins donc, au vu de l'importance et de l'ampleur des chantiers d'adaptation au changement climatique pour réduire notre vulnérabilité aux prochains phénomènes extrêmes (inondations, sécheresse, vagues de chaleur, incendie de forêts, tempêtes, submersion marine, ...).

Pour mener à bien ces chantiers d'adaptation et de reconquête de la diversité biologique il est nécessaire à la puissance publique de disposer d'une ingénierie pluridisciplinaire de haut niveau dans tous les domaines concernés et au plus près des besoins : ville durable, maîtrise de l'artificialisation des sols, réhabilitation d'écosystèmes, prévention des risques, évolution des normes de construction, préservation de la qualité de l'eau, transition énergétique, mobilité durable,

L'État devrait en être un des promoteurs, et pourtant, les capacités à maintenir et développer sa compétence technique se dégradent. La Cour des Comptes pointe notamment que *"Le ministère [en charge de l'Ecologie] a « détruit » 609 emplois de catégorie A [cadres] au-delà des cibles entre 2014 et 2020 [...] La Cour appelle à nouveau l'attention sur l'incidence que cette mesure peut avoir, à terme, sur l'exercice des missions du ministère."*¹

En cause ? La gestion des ressources humaines, depuis 2017, qui en application directe d'Action Publique 2022, y a considérablement dégradé l'attractivité de la filière scientifique et technique. Le mal être est grandissant, généré par des réorganisations qui n'ont d'autres finalités qu'elles-mêmes et la perte de sens qui en découle.

En l'absence d'inflexions fortes, la capacité de la puissance publique à agir concrètement en sortira très affaiblie. La départir de toutes ses compétences scientifiques et techniques, au moment où l'urgence à agir contre le dérèglement climatique est désormais caractérisée, est une erreur stratégique majeure.

Les secteurs publics, privés, associatifs ont bien évidemment tous un rôle à jouer pour mener les nécessaires transitions pour la société. L'État ne peut rester absent ou démuni pour relever ces défis.

Notre maison brûle .. et nous fermons les casernes de pompiers ?

¹ Note d'analyse de l'exécution budgétaire 2020 pour la Mission Écologie, Développement et mobilité durables (p34) Cour des Comptes